

RAPPORT DE SUIVI

**PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU
DANS LES MRC DES APPALACHES ET DE BEAUCE-SARTIGAN**

1 Le projet d'extension de réseau dans les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (Projet) a
2 été approuvé le 14 juin 2018, par la décision D-2018-070 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans
3 celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt
4 de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du Projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2021, les travaux sont complétés, à l'exception de quelques réfections
6 mineures. La mise en gaz a été complétée en janvier 2019. Des travaux de réfection de tranchées
7 transversales seront réalisés à la fin octobre 2021.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

8 Le tableau ci-dessous présente les différences annuelles entre les projections initiales et les
9 réalisations et projections au 30 septembre 2021 en ce qui a trait au nombre de clients et aux
10 volumes.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale		Réalizations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³
Février 2019 – Janvier 2020	19	1 974	45	1 870
Février 2020 – Janvier 2021	37	2 484	49	2 527
Février 2021 – Janvier 2022	45	2 552	67	2 867
Février 2022 – Janvier 2023	45	2 577	67	3 096
Février 2023 – Janvier 2024	45	2 602	67	3 126

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

1 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
2 les sommes encourues en date du 30 septembre 2021 et la projection des coûts requis pour
3 terminer le projet.

4 Il est à noter que les montants budgétés initialement ont été ajustés par rapport à ceux présentés
5 dans la demande d'investissement afin de se conformer au paragraphe 74 de la
6 décision D-2018-070, dans laquelle la Régie demande à Énergir de réaliser le projet selon la
7 condition que le taux de rendement interne (TRI) du projet rencontre le seuil de rentabilité du coût
8 en capital prospectif (CCP) avant impôt de 5,43 %.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 1 Au 30 septembre 2021, la prévision finale de coût est supérieure de 0,03 M\$ aux coûts prévus
- 2 initialement. L'explication des écarts est la même que celle présentée au Rapport annuel 2019,

1 à l'exception de la projection des services entrepreneurs, qui tient compte de la réalisation des
2 travaux de réfection transversale à la demande de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

3 Le 19 septembre 2019, l'entrepreneur ayant effectué les travaux relatifs au Projet a transmis une
4 demande introductive d'instance à Énergir lui réclamant la somme de 19,2 M\$. Cette demande a
5 été modifiée par l'entrepreneur en juin 2021 et la somme réclamée est désormais de 17,3 M\$
6 (plus intérêts au taux légal et indemnité additionnelle à compter du 2 juillet 2019). L'entrepreneur
7 allègue de nombreux changements et des conditions d'exécution imprévisibles. Énergir conteste
8 la réclamation de l'entrepreneur et le dossier suit son cours. Par conséquent, Énergir ne juge pas
9 approprié d'inclure un quelconque montant relatif à cette réclamation dans la projection de coûts.
10 Le dossier a été inscrit au greffe de la Cour supérieure le 14 juin 2021 et les parties sont dans
11 l'attente d'une convocation du tribunal pour fixer une date d'audition.

4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE

12 L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du Projet se retrouve au tableau
13 ci-dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (000 \$)	(135)	(1 805)
Taux de rendement interne (%)	5,43	7,26
Point mort tarifaire (années)	34,52	9,62

14 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau dans**
15 **les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan.**